

on le remerciait des prisonniers qu'il a renvoyés, en disant que c'est une reconnoissance de la bonté que feu M^r. de S^t. Heleine eut pour eux à la journée de Corlard, n'ayant pas voulu se servir de l'avantage que sa bonne fortune lui avait donnée sur eux dont il aurait fait, plus de trente captifs. Il a assuré qu'il se promet de faire agréer à Corlard et aux autres nations Iroquoises, le dessein qu'il a de vivre en paix avec nous, et s'ils ne veulent pas l'imiter, il les laissera battre et les regardera en fumant paisiblement sur sa natte.

Comme cette affaire est de la dernière consequence, il lui faudra bien du temps pour disposer toutes choses. C'est pourquoi il laisse deux de ses gens au Sault pour y attendre les volontés de leur père, Ils partiront incontinent après les avoir suer par M^r. de Callières à qui il aura la bonté de les signifier et lui les fera savoir aux Agniés par le moyen de ces deux députés.

Les Flamands qui sont une vingtaine avec les Agniés ont été bien aises de revoir leurs compatriotes.

Ils ont fait dire que Corlard ou celui qui tient sa place, enverra infailliblement les français qu'on demande.

Les Agniers ont promis de s'en retourner incessamment et de faire rebrousser chemin à tous les partis qu'ils rencontreront. Ils ont exhorté nos sauvages à se tenir sur leurs gardes et à ne pas s'éloigner de leur fort, de peur d'être attrapés par quelque Loup ou Iroquois.

Les deux susd. députés doivent même aller au